

la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, par une augmentation des prêts et des garanties, viendront appuyer cet ambitieux programme de réformes structurelles.

Consolider la stabilité du système financier mondial

11. Les marchés financiers internationaux se mondialisent et deviennent de plus en plus complexes. Cela crée de nouvelles possibilités qui peuvent accroître l'efficacité du système financier international et, par conséquent, faciliter la croissance et la prospérité. Mais ces changements posent aussi de nouveaux défis. Déjà à Halifax, et encore à Lyon, nous avons encouragé les organismes de réglementation financière et les institutions financières internationales à prendre des mesures pour prévenir efficacement les risques de contagion ou de dérèglement systémique et favoriser la stabilité financière, sans pour autant freiner l'innovation ni compromettre les avantages de la mondialisation, de la libéralisation et de la concurrence. Nous sommes heureux de l'effort concerté de renforcement du système financier international, et nous avalisons le rapport de nos ministres des finances qui décrit les progrès réalisés dans les domaines clés recensés à Lyon.

12. Les superviseurs nationaux et les organismes de réglementation internationaux ont établi un réseau d'ententes de coopération et rédigé des propositions pour améliorer le contrôle des institutions financières actives à l'échelle internationale, tant pour leur fonctionnement ordinaire que pour les situations d'urgence. Grâce à leurs efforts, le cadre de réglementation devrait être mieux harmonisé à l'évolution du marché. En outre, les ministres des finances ont convenu de soutenir les changements nécessaires aux lois et règlements qui faciliteront et amélioreront les échanges d'informations à des fins de supervision. Des mesures ont été prises pour améliorer l'évaluation des risques, réduire ceux qui sont associés aux règlements en matière de change et accroître la transparence du marché pour aider les consommateurs, les investisseurs et les organismes de réglementation à mieux reconnaître, gérer et contrôler les risques. De plus, le Groupe de travail du G-10 sur la monnaie électronique a établi un ensemble de grands objectifs et de considérations clés qui aideront à orienter les stratégies nationales devant l'émergence des technologies du paiement électronique.

13. Le Groupe de travail sur la stabilité financière des économies de marché naissantes, dont faisaient partie des représentants de ces pays, a élaboré une stratégie concrète pour aider ces économies à renforcer leurs systèmes financiers, et le Comité de Bâle des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires a établi un ensemble de « principes de base » qui contribueront considérablement à l'adoption de meilleures normes de prudence à l'échelle mondiale. Nous croyons fermement qu'il faut diffuser les rapports de ces deux organismes, souscrire à leur contenu et favoriser la mise en œuvre des recommandations qu'ils contiennent.

14. Ces efforts vers la stabilité financière et la prévention des crises financières s'inscrivent dans un processus permanent auquel nous accordons beaucoup d'importance. Nous demandons à nos superviseurs nationaux d'élaborer et de mettre en œuvre des propositions visant une meilleure coopération internationale en matière de réglementation. Nous invitons les institutions financières internationales et les organismes internationaux de réglementation à remplir leur rôle en aidant les économies naissantes à renforcer leurs systèmes financiers et à resserrer leurs normes de prudence. Nos ministres des finances consulteront les organismes de contrôle et de réglementation internationaux ainsi que les organisations internationales voulus afin de mettre au point des approches pour les interventions futures, et ils feront état, avant le prochain sommet, des progrès accomplis à cet égard.